



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
BD DE LA REPUBLIQUE COTE DE LA POSTE  
LE JEUDI 16 NOVEMBRE 2006**

/IE

APM 06/1487

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code  
Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise DURANTEAU S.A sise  
Gustave Eiffel à 17140 LAGORD, en date du 03 novembre 2006,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers  
de la route pendant toute la durée de l'intervention afin de  
retirer du matériel sur le toit de la poste avec une grue,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : L'entreprise DURANTEAU S.A est autorisée à effectuer une  
intervention au moyen d'une grue afin de retirer du matériel implanté  
sur le toit de la poste, boulevard de la République au droit de  
l'établissement, le jeudi 16 novembre 2006 à partir de 9h00 (voir plan  
joint).

ARTICLE 2 : La circulation sera interrompue sur la voie la plus à  
droite qui borde l'établissement depuis le Portique de la Poste  
jusqu'aux feux tricolores (angle Front de Mer) pendant toute la durée  
de l'intervention de la grue.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit sur la voie précitée aux  
droits de la poste, pendant toute la durée de l'intervention de la  
grue.

ARTICLE 4 : La pré-signalisation et la signalisation seront assurées  
par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée de  
l'intervention.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions  
sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de  
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force  
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 09 novembre 2006

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 13 Novembre 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT